

Bilan : Entretien avec le Comité de Suivi de la Réforme du Lycée



Le 9 décembre 2020

Ce compte-rendu reprend les éléments évoqués lors du rendez-vous téléphonique avec Jean-Charles Ringard, Copilote du Comité de Suivi de la Réforme du Lycée

Pour donner suite au travail mené en collaboration avec la conférence des associations disciplinaires, nous avons pu faire remonter les arguments en faveur d'un report des épreuves en juin et cela pour l'ensemble des enseignements de spécialité (EDS). Jean-Charles Ringard a été d'une grande écoute et a apprécié cette remontée de terrain. Voici ce qui a clairement été demandé.

Pour nous, à l'heure actuelle et au vu de l'évolution de la crise sanitaire, la seule solution est le report des épreuves de spécialité en mai-juin sans modifier les adaptations des programmes exigibles pour l'écrit indiquées dans le BO spécial du 12 février 2020. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions lever la pression et le stress que les élèves subissent déjà depuis trop longtemps.

Voici quelques précisions invoquées par notre interlocuteur :

Il semble que le ministère veuille maintenir les épreuves en mars car un report en juin risque de trop perturber la fin d'année. Il paraîtrait impossible de les organiser alors pour cause de manque de disponibilité en ressources humaines (???). En effet, des projections auprès de certaines Directions des Examens et Concours (DEC) (dont celle de l'académie de Nantes) montreraient qu'il n'y aurait pas suffisamment d'enseignants d'EDS disponibles pour à la fois corriger les épreuves d'EDS début juin et faire passer le grand Oral à partir du 21 juin. Plusieurs fois Jean-Charles Ringard a évoqué ce problème en essayant de nous convaincre... Aussi, pour le ministère la solution d'un maintien des épreuves en Mars est « la moins pire des solutions » et un report en Juin est « une fausse bonne idée »...

Partant de là, voilà les propositions que nous avons avancées au cours de l'entretien téléphonique :

- 1. Annuler le grand Oral :** Cela est inconcevable pour le ministère ! Cela remettrait en cause un élément fondamental de la réforme ! Sur ce point, il semble encore impossible de modifier quoi que ce soit !
- 2. Décaler les épreuves d'EDS sur les deux semaines du 24 mai au 4 juin.** De cette manière les enseignants d'EDS pourraient corriger les épreuves écrites et participer aux jurys des oraux à partir du 21 juin. Cette solution est possible car les corrections en mars devaient déjà être effectuées « rapidement ». En effet, les consignes adressées aux DEC seront de donner des paquets de 30 à 35 copies par correcteur et de libérer ces derniers entre le moment où ils reçoivent leurs copies (le mercredi 17 mars) et le lundi 22 mars inclus (soit 5 jours pour corriger 30 à 35 copies payées 5€ pièce). Donc, décaler ce fonctionnement entre le 24 mai et le 4 juin, permettrait aux collègues de corriger leurs copies, de les rendre bien avant la date du 21 juin du grand Oral et ainsi, pas de problème de ressources humaines !
- 3. Réduire le stress très important des élèves et des enseignants qui doivent affronter un calendrier mené au pas de charge, une situation sanitaire pour laquelle il est très difficile de suivre et maintenir une progression.** C'est ce dernier point qui semble avoir été le plus porteur auprès de Jean-Charles Ringard.

En bilan

Jean-Charles Ringard semblait très à l'écoute, arrivant avec des certitudes et repartant peut-être avec des doutes et interrogations : à la fin de la conversation, il dit « j'entends vos arguments » alors qu'au départ il voulait nous persuader du contraire. Est-ce une évolution intéressante ? Est-ce que cela sera suffisant ? Aura-t-il l'oreille du ministre ?

Il nous a promis transmettre ce qui a été dit auprès du ministère...

Maintenant, la décision officielle sur les EDS de mars (maintien, report ou passage en contrôle continu) ne se fera pas avant le 20 janvier, date officielle de communication du gouvernement sur la suite à tenir face à l'épidémie de la Covid19.